Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire en novembre 1941

Objekttyp: Index

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band (Jahr): 21 (1941)

Heft 5

PDF erstellt am: 29.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire en Novembre 1941

DATES	nature des déclarations ou formalités	SERVICE COMPÉTENT
Du l ^{er} au 10	Assurances sociales Versement des cotisations des assurés congédiés ou partis au cours du mois précédent et dépôt d'un duplicata de leur feuillet et d'un bordereau : Maison occupant moins de 10 salariés. Maison occupant plus de 10 salariés.	Bureau de Poste Service régional des Assurances sociales
Du l ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations : Versement des cotisations du mois précédent.	Service régional des Assurances sociales
Du l ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel. Paiement de cet acompte.	Service régional des Assurances sociales
Du l ^{er} au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés : Dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de location.	Perception
Du l ^{er} au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débi-rentiers du montant des impôts retenus au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du l ^{er} au 10	Déclaration par les banques des coupons payés pendant le mois pré- cédent. Même obligation pour les sociétés faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départementale des Contributions directes
Du l ^{er} au 10	Déclarations par les personnes, sociétés ou associations recevant habituellement en dépôt des valeurs mobilières, des comptes de dépôt, des titres, valeurs ou espèces, comptes d'avance, comptes courants et autres ouverts pendant le mois précédent.	Direction départementale des Contributions Directes
Du l ^{er} au 10	Versement par les employeurs des retenus faites pendant le mois pré- cédent au titre de la contribution nationale extraordinaire au taux de 5 p. 100 et au titre de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères. Même obligation en ce qui concerne les débi-rentiers pour les rentes servies par eux.	Perception
Du l ^{er} au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et aux fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, acheter des coupons).	Bureau de l'Enregistrement

DATES	nature des déclarations ou formalités	SERVICE COMPÉTENT
Du ler au 20	Versement sur état des droits de timbre exigibles en raison des quit- tances délivrées pendant le mois précédent par : 1º Les directeurs de théâtres et tous autres établissements de spectacles. 2º Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du ler au 25 (1)	Taxe unique à la production de 9 p. 100 et taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100 et taxe sur les transactions de 1 p. 100. Paiement: en ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent, et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits, ou paiement des acomptes provisionnels. En ce qui concerne la taxe sur les transactions de 1 p. 100; Paiement sur les recettes et les débits du mois précédent.	Recettes des Contribu- tions Indirectes à Paris Bureau du Chiffre d'af- faires
Du ler au 31	Contributions directes mises en recouvrement le mois précédent. Paiement de la mensualité exigible.	Perception

(Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (IX°) (1) Les dates de versements varient suivant le tableau ci-dessous pour la ville de Paris.

Sociétés autres que les anonymes : du 18 au 20 Sociétés anonymes : du 21 au 24

F	ar	tic	ul	iers	:											
De A	à	В	:	du	1	au	5	De	M	à	P	:	du	12	au	13
De C	à	D	:	du	6	au	7	De	Q	à	S	:	du	14	au	15
E-F-G-	H		:	du	8	au	9	De	T	à	Z	:	du	16	au	17
De I	à	L	:	du	10	au	11									

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

Comité de Direction

Le Comité de Direction s'est réuni le 16 octobre 1941. Il a enregistré le décès d'un Adhérent et deux démissions. En outre, il a homologué 49 adhésions nouvelles. L'effectif de la Compagnie a passé de 2.795 à 2.841 Adhérents.

Le Comité adopta ensuite le rapport qui lui fut présenté par le Secrétaire général sur l'activité de la Compagnie pendant le mois de septembre 1941. Puis il prit connaissance d'un relevé de la situation financière à fin septembre qui lui fut communiqué par le Secrétaire administratif.

Commission des Publications et Règlements

Cette Commission s'est réunie le 20 octobre 1941. Elle a examiné les différents textes composant le n° d'octobre 1941 de la « Revue Economique Franco-Suisse ». Elle s'est occupée également de diverses questions administratives, notamment de celle du renouvellement du stock de papier et de celle de la majoration du tarif de publicité en vigueur.

Section de Lyon et du Centre

Le rapport d'activité du Secrétaire pour le mois de septembre signale que le travail a augmenté légèrement, notamment en raison de la participation de la Suisse à la Foire de Lyon.

Section de Marseille et du Sud-Est

Le Comité de la Section s'est réuni le 10 septembre pour régler certains problèmes administratifs et pour établir des prévisions quant à la participation suisse à la Foire de Marseille.

